

SEANCE DU 08 AVRIL 2019

Par convocation du premier avril deux mil dix-neuf le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le huit avril 2019 à 20h30.

Ordre du jour :

1. Vote du Budget Primitif 2019 : Sce Général, Sce Eau, Sce Assainissement
2. Proposition d'avenant au Contrat d'affermage avec Véolia
3. Terrains ENS : réactualisation du prix de location
4. Modalités d'encaissement des produits des ventes de bois par l'ONF
5. Informations diverses

- ◆ Présents : Mrs CAILLOUX, COLLA, ROYER, GOUSSOT et Mmes SEHILI, SOMNY, ROMELOT, PHILIPPE, BERGE
- ◆ Excusés : Mrs Di Gregorio, Pellerin, Wagner Goetghebeur, Didot, Mme Dosda
- ◆ Pouvoirs : M Didot à M Cailloux, M Wagner à M Colla, Mme Dosda à Mme Romelot.
- ◆ Secrétaire : Mme Philippe
- ◆ Nombre de conseillers en exercice : 15 – Le quorum est atteint
- ◆ Le compte rendu de la séance du 22/03/2019 est adopté

Ouverture de séance : 20h40

n° 1) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – SCE GENERAL, EAU ET ASSAINISSEMENT

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les Budgets Primitifs 2019 suivants :

SERVICE GENERAL : voté à l'unanimité

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 561 800.63 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 668 925.63 €

SCE ASSAINISSEMENT : voté à l'unanimité

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 146 615.96 €

Dépenses d'investissement arrêtées à 75 322.57 €

Recettes d'investissement arrêtées à 109 558.53 € soit un excédent d'investissement de 34 235.96 €

SCE EAU : voté à l'unanimité

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 26 383.87 €

Dépenses d'investissement arrêtées à 49 090.00 €

Recettes d'investissement arrêtées à 86 108.62 € soit un excédent d'investissement de 37 018.62 €

n° 2) DELEGATION SERVICE PUBLIC (1.2) – PROPOSITION D'AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE AVEC VEOLIA

Le Maire rappelle aux Conseillers que le contrat Délégation de Service Public (DSP) d'Alimentation en Eau Potable, signé entre la Commune et Véolia, arrive à échéance le 30.06.2019.

Après concertation avec l'EPA MMD54, à qui la Commune a confié une mission d'assistance technique, il a été convenu de reconduire pour 12 mois le contrat d'affermage en cours afin :

- d'organiser dans de bonnes conditions la procédure de renouvellement
- d'assurer la continuité du service public

Lecture faite et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de reconduire pour un an, à compter du 01.07.2019, le contrat d'affermage signé en 2007 avec la Mosellane des Eaux/Véolia
- accepte le projet d'avenant correspondant établi par VEOLIA
- autorise le Maire à signer l'avenant et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision

n° 3) LOCATION (3.3) – BAIL DE LOCATIONS AVEC Mr RITZ : montant du loyer

Le Maire rappelle aux Conseillers les délibérations des 15.11.2013, 27.05.2014 et 03.03.2017 concernant la location, à Mr Ludovic RITZ, des terres situées en sections AD.

La rédaction du bail correspondant, et plus particulièrement la définition des clauses environnementales, était confiée à la Chambre d'Agriculture de M&M. Celle-ci propose deux baux distincts :

- 1) Bail rural pour les terres labourables portant sur :
 - a. une surface de 4 ha 36 a 38 ca
 - b. un loyer annuel de 70.00 € par hectare

- 2) Bail rural à clauses environnementales pour les prairies permanentes portant sur :
 - a. une surface de 1 ha 92 a 96 ca
 - b. un loyer annuel de 46.76 € par hectare

Lecture faite et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les baux proposés et les loyers correspondants
- autorise le maire à signer ces baux avec Mr Ritz

n° 4) ENVIRONNEMENT (8.8) – OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF

Monsieur le Maire expose :

- vu l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020
- considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;
- considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;
- considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;
- considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;
- considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;
- considérant que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DÉCIDE** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
- **DÉCIDE** d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

La séance se termine à 22h09

Délibérations réceptionnées par le Préfet le 12/04/2019

n° 1) DECISIONS BUDGETAIRES (7.1) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – SCE GENERAL, EAU ET ASSAINISSEMENT

n° 2) DELEGATION SERVICE PUBLIC (1.2) – PROPOSITION D'AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE AVEC VEOLIA

n° 3) LOCATION (3.3) – BAIL DE LOCATIONS AVEC Mr RITZ : montant du loyer

n° 4) ENVIRONNEMENT (8.8) – OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF

Liste des membres du conseil présents et Signatures

Cailloux	Sehili	Royer
Colla	Didot XXX	Bergé
Di Grégorio XXX	Dosda XXX	Goetghebeur XXX
Goussot	Pellerin XXX	Philippe
Romelot	Somny	Wagner XXX